

Conditions Générales des Stages de Magie pour enfants

Les présentes conditions générales déterminent les conditions applicables à la vente et à la tenue des stages de magie organisés par La Compagnie de l'Illusionniste Toqué (ci-après « La Compagnie »).

Tout Participant (tel que défini ci-après) ainsi que ses représentants légaux est présumé avoir accepté les Conditions Générales et s'être engagé à s'y conformer, sans réserve.

Les Conditions Générales applicables sont celles en vigueur à la date de paiement du stage étant précisé que La Compagnie se réserve le droit de les modifier ultérieurement.

1. DEFINITIONS

Aux fins de l'interprétation des Conditions Générales, les termes suivants commençant par une majuscule, qu'ils soient utilisés au singulier ou au pluriel, auront la signification définie ci-après.

« La Compagnie » désigne La Compagnie de l'Illusionniste Toqué (association loi 1901, dont le siège social est situé 03 rue Jules Lemaître, 75012 PARIS).

« Participants » désigne les enfants mineurs, filles ou garçons, dûment représentés par leurs représentants légaux.

« Stage » désigne le stage de Magie organisé par La Compagnie.

2. AGE DES PARTICIPANTS

Les stages sont organisés pour des tranches d'âges spécifiques. Il est donc convenu que les participants et leurs responsables légaux sont tenus de s'y conformer.

Si la Compagnie découvre que l'un des participants n'a pas l'âge requis pour participer au stage, il sera exclu sans remboursement possible.

3. MODALITÉS DE PAIEMENT DU STAGE

3.1 Paiement Directement à la Compagnie

La réservation du Stage est notamment conditionnée au règlement total du prix du Stage.

Le prix du Stage est un prix total toutes taxes comprises comprenant l'ensemble des prestations du Stage, à l'exclusion de tout autre fais, notamment des frais de transport.

Tout frais bancaire lié au paiement du Stage (notamment les frais en cas de virement bancaire émis depuis l'étranger) restent à la charge exclusive du Participant.

Le règlement total du Stage doit avoir lieu en paiement unique, sur le site helloasso, par chèque ou virement bancaire.

3.2 Paiement à une autre structure

Dans le cas où La Compagnie, n'est pas destinataire des paiements des participants, les paiements doivent être effectués à la structure désignée. Les modes de règlement dépendent de ladite structure.

Les présentes conditions générales s'appliquent, même en cas de paiement à une autre structure.



4. CONFIRMATION DE RÉSERVATION DU STAGE PAR LA COMPAGNIE

A réception du paiement des sommes réclamées à la réservation, La Compagnie accusera réception de la réservation par email. Si aucun email n'est reçu par le Participant, il est recommandé de prendre contact avec La Compagnie aux coordonnées figurant à l'article 12 ci-dessous et de vérifier le contenu de la rubrique « Courrier Indésirable » ou « Spam » de sa messagerie.

A réception de cet email, le Participant devra adresser les informations et documents complémentaires sollicités par La Compagnie (notamment l'autorisation parentale), par courrier postal à l'adresse qui lui sera indiquée ou par mail.

A défaut de réception d'un dossier complet dans la veille du stage, La Compagnie se réserve le droit de ne pas confirmer le Stage et, dans ce cas, la réservation deviendra caduque de plein droit et la Compagnie remboursera au Participant la somme versée pour le stage.

5. CESSIION ET ANNULATION DE LA RESERVATION AVANT LE DEBUT DU STAGE

5.1 Par le Participant

Toute réservation d'un Stage est ferme et le Participant reconnaît que la réservation d'un Stage n'est pas soumise à l'application du droit de rétractation du Code de la consommation.

Toutefois, le Participant peut se rétracter en adressant une lettre recommandée avec accusé de réception à La Compagnie à cet effet.

En ce cas, La Compagnie remboursera au Participant la somme versée au titre de la réservation, minorée des frais d'annulation suivants :

- 20% du prix du Stage, en cas d'annulation notifiée plus de 30 jours avant le début du Stage ;
- 50 % du montant total du Stage en cas d'annulation notifiée entre 30 et 15 jours avant le début du Stage.

Ce remboursement aura lieu dans les meilleurs délais et, au plus tard, dans les quatorze (14) jours calendaires suivant la réception de la lettre recommandée avec accusé de réception adressée par le Participant.

En cas d'annulation du Stage notifiée moins de trente (30) jours avant le début du Stage ou en cours de Stage ou de défaut de présentation du Participant au premier jour du Stage aux horaires prévus, aucune somme ne sera remboursée au Participant.

Si le Participant est dans l'incapacité de participer au Stage, pour quelque motif que ce soit, il devra en avvertir immédiatement La Compagnie. Dans cette hypothèse, La Compagnie remboursera au Participant la somme versée au titre de la réservation, minorée des frais d'annulation suivants :

- 20% du prix du Stage, en cas d'annulation notifiée plus de 30 jours avant le début du Stage ;
- 50 % du prix du Stage en cas d'annulation notifiée entre 30 et 15 jours avant le début du Stage.
- En cas d'annulation du Stage notifiée moins de trente (30) jours avant le début du Stage, aucune somme ne sera remboursée au Participant.

5.2 Par La Compagnie en raison d'une insuffisance de Participants

La Compagnie se réserve le droit d'annuler le Stage prévu si, dans le cadre du Stage, le nombre minimal de Participants requis n'est pas atteint. En cette hypothèse, La Compagnie en informera le Participant par email au plus tard :

- 20 jours avant le début du Stage dans le cas où la durée du Stage dépasse 6 jours;
- 7 jours avant le début du Stage dans le cas où la durée du Stage est comprise entre 2 à 6 jours.

Le Participant sera alors intégralement remboursé des paiements effectués lors de la pré-réservation ou de la réservation (à l'exclusion de toute autre somme), dans les meilleurs délais et, au plus tard, dans les quatorze (14) jours suivant la confirmation de l'annulation du Stage adressée au Participant.

5.3 Par La Compagnie en raison de circonstances exceptionnelles ou cas de force majeure

La Compagnie se réserve le droit d'annuler le Stage prévu si La Compagnie est empêchée d'organiser le Stage prévu en raison de circonstances exceptionnelles et inévitables.

En ce cas, La Compagnie notifiera l'annulation du Stage au Participant dans les meilleurs délais avant le début du Stage et remboursera intégralement le Participant des paiements effectués lors de la pré-réservation ou de la réservation (à l'exclusion de toute autre somme), dans les meilleurs délais et, au plus tard, dans les quatorze (14) jours suivant la confirmation de l'annulation du Stage adressée au Participant.

6. MODIFICATION DU STAGE AVANT LE DEBUT DU STAGE

La Compagnie se réserve le droit de modifier unilatéralement les conditions du Stage sous réserve que cette modification soit mineure et que La Compagnie en informe le Participant.

Lorsque, avant le début du Stage, le respect d'un des éléments essentiels du Stage est rendu impossible par suite d'un événement extérieur qui s'impose à La Compagnie ou lorsque La Compagnie se trouve contrainte d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du Stage ou si La Compagnie ne peut satisfaire aux exigences particulières du Participant, La Compagnie en avertira le Participant.

7. EXCLUSION D'UN PARTICIPANT PENDANT LE STAGE

Les Participants au Stage devront respecter les règles de vie établies par La Compagnie et le personnel encadrant du Stage et toute charte de bonne conduite édictée par La Compagnie.

En toute hypothèse, les Participants s'interdisent par avance de troubler le bon déroulement du Stage notamment (i) en adoptant une attitude violente, grossière ou inadaptée à la vie sociale, (ii) en harcelant, de quelque sorte que ce soit, les autres Participants, membres du Stage et tiers, (iii) en buvant de l'alcool, fumant, vapotant ou en faisant usage de substances illicites à l'occasion du Stage, (iv) en ne respectant pas les règles sanitaires (port du masque, gestes barrière...) qui seraient imposées par les organismes de santé publiques, ou (v) en dégradant volontairement les mobiliers ou espaces immobiliers mis à sa disposition pendant le Stage.

En cas de violation de l'une de ces règles ou des règles édictées par La Compagnie ou le personnel

encadrant, La Compagnie se réserve le droit d'exclure un Participant du Stage. En cette hypothèse, La Compagnie en informera sans délai son représentant légal qui devra prendre en charge son enfant, sans délai et à ses frais, étant précisé qu'aucun remboursement ne pourra être sollicité.

8. DROIT A L'IMAGE DU PARTICIPANT

Les participants acceptent d'être filmés et photographiés dans le cadre du stage et que leur image et leur voix servent de promotion aux futurs stages.

Les participants ne souhaitant pas que leur image et/ou leur voix soient utilisés dans ce cadre devront en informer par écrit La Compagnie avant le début du stage.

Le cas échéant, La Compagnie et ses partenaires pourront exploiter ces éléments pendant cinq (5) ans à compter du dernier jour du Stage concerné.

9. DONNEES PERSONNELLES

Conformément à la réglementation applicable en matière de traitement de données à caractère personnel (en ce compris la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite loi «Informatique et Libertés », le Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 ainsi que toute délibération, décision ou avis de la CNIL, ci-après collectivement désignés la « Réglementation Applicable »), La Compagnie est le responsable du traitement des données à caractère personnel des Participants collectées dans le cadre des Conditions Générales et de la tenue du Stage (ci-après les « Données à Caractère Personnel »).

Ces Données à Caractère Personnel sont utilisées par La Compagnie (ou ses sous-traitants) aux fins de l'organisation du Stage.

Les Données à Caractère Personnel sont traitées sur la base juridique des Conditions Générales pour les finalités suivantes :

- gestion des pré-réservations et réservations ;
- identification des Participants ;
- organisation et déroulement du Stage ;

La collecte et le traitement des Données à Caractère Personnel sont nécessaires à la conclusion et à l'exécution des Conditions Générales.

Les Données à Caractère Personnel sont conservées par La Compagnie pendant une durée de cinq (5) ans à compter de leur collecte.

La Compagnie s'engage à mettre en œuvre toutes les mesures techniques et organisationnelles et garanties appropriées afin que les traitements de ces Données à Caractère Personnel réalisés dans le cadre des Conditions Générales se conforment aux exigences de la Réglementation Applicable.

Conformément à la Réglementation Applicable, le Participant dispose d'un droit (i) d'accès aux Données à Caractère Personnel les concernant ; (ii) de rectification Données à Caractère Personnel les concernant ; (iii) d'effacement des Données à Caractère Personnel les concernant ; (iv) de retrait de son consentement ; (v) de limitation du traitement des Données à Caractère Personnel ; (vi) de portabilité des Données à Caractère Personnel les concernant ; (vii) d'opposition des Données à Caractère Personnel les concernant ; (viii) de recours auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), s'agissant de la collecte et du traitement de ses Données à

Caractère Personnel par La Compagnie ; et (ix) de s'opposer pour des raisons tenant à sa situation particulière, à ce que ses Données à Caractère Personnel fassent l'objet d'un traitement lorsque celui-ci est basé sur l'intérêt légitime de l'entité qui traite les données.

Le Participant peut exercer ces droits en s'adressant à La Compagnie :

- par courrier postal à l'adresse suivante : Compagnie de l'illusionniste Toqué, 03 rue Jules Lemaître, 75012 Paris, ou
- par mail : cie.illusionniste.toque@gmail.com

10. RESPONSABILITE ET ASSURANCE

La Compagnie est responsable de plein droit de la bonne exécution du Stage.

La responsabilité civile de La Compagnie peut être engagée, étant rappelé que La Compagnie ne pourra pas être tenue pour responsable lorsque le dommage est imputable soit au Participant, soit à un tiers étranger au Stage, soit à des circonstances exceptionnelles ou inévitables.

La Compagnie a souscrit une assurance au titre de sa responsabilité civile professionnelle garantissant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile professionnelle couvrant les dommages relatifs à l'organisation d'un Stage auprès de MAIF ACE, 200 Avenue SALVADOR ALLENDE, 79000 NIORT.

11. FORCE MAJEURE

La responsabilité de La Compagnie ne pourra pas être retenue en cas d'évènement de force majeure tel que défini à l'article 1218 du Code civil lui empêchant d'organiser normalement le Stage et d'exécuter ses obligations.

En particulier, La Compagnie sera réputée n'avoir commis aucun manquement en cas d'évènement de force majeure, cas qui comprennent notamment les inondations, épidémies sanitaires, intempéries, tempêtes, tremblements de terre, émeutes, états d'urgence, actes terroristes, guerres, grèves, toute décision des autorités publiques ou tout autre événement répondant aux conditions de l'article 1218 du Code civil et empêchant l'organisation ou la tenue d'un Stage.

Le cas échéant, La Compagnie en informera immédiatement le Participant par tout moyen.

Si en raison d'un évènement de force majeure, un Stage est entièrement et définitivement annulé, le Participant aura le choix soit de se faire rembourser le montant du Stage, soit de demander l'émission d'un avoir d'un montant correspondant au montant du Stage. Le cas échéant, l'avoir sera valable pendant une durée d'un an (1) à compter de son émission pour un Stage d'un même montant.

En toute hypothèse résultant d'un cas de force majeure, le Participant ne pourra réclamer aucune indemnité à La Compagnie.

12. RECLAMATION

Toute réclamation portant sur le déroulement d'un Stage devra être formulée au point de contact de La Compagnie indiqué à l'article 12 ci-dessous, dans les meilleurs délais.



13. DIVERS

Pendant l'exécution du Stage, La Compagnie est joignable :

- par téléphone : 06 56 67 63 15 ;
- par mail : cie.illusionniste.toque@gmail.com;

Les Conditions Générales sont régies par le droit français. Tout litige relatif à la validité, l'interprétation ou l'application des Conditions Générales, sera à défaut d'accord amiable, de la compétence exclusive des tribunaux français.